

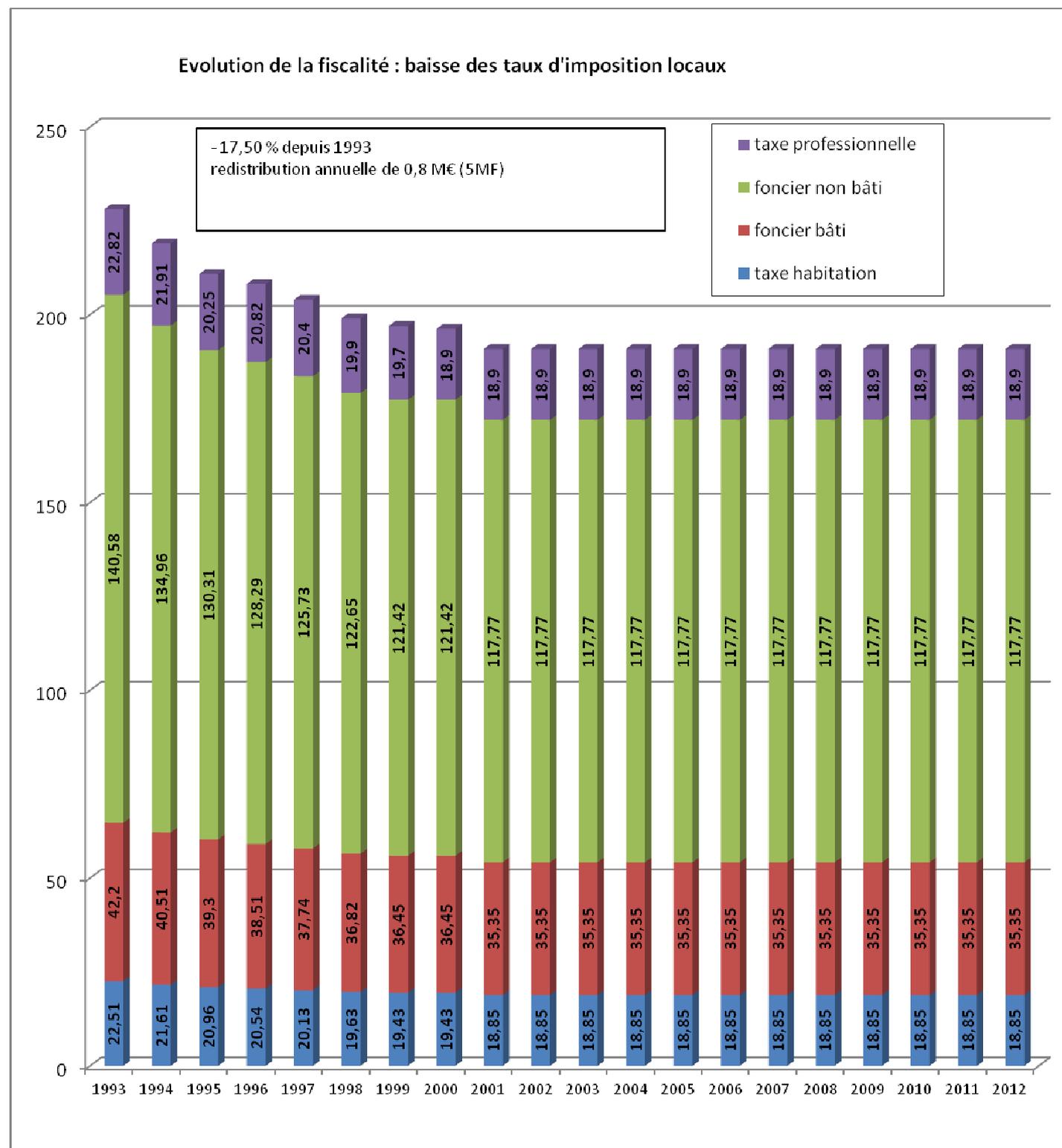
INTRODUCTION

A l'occasion du vote du Budget Primitif 2012, nous allons présenter dans ce rapport l'évolution des principales données budgétaires depuis 1993.

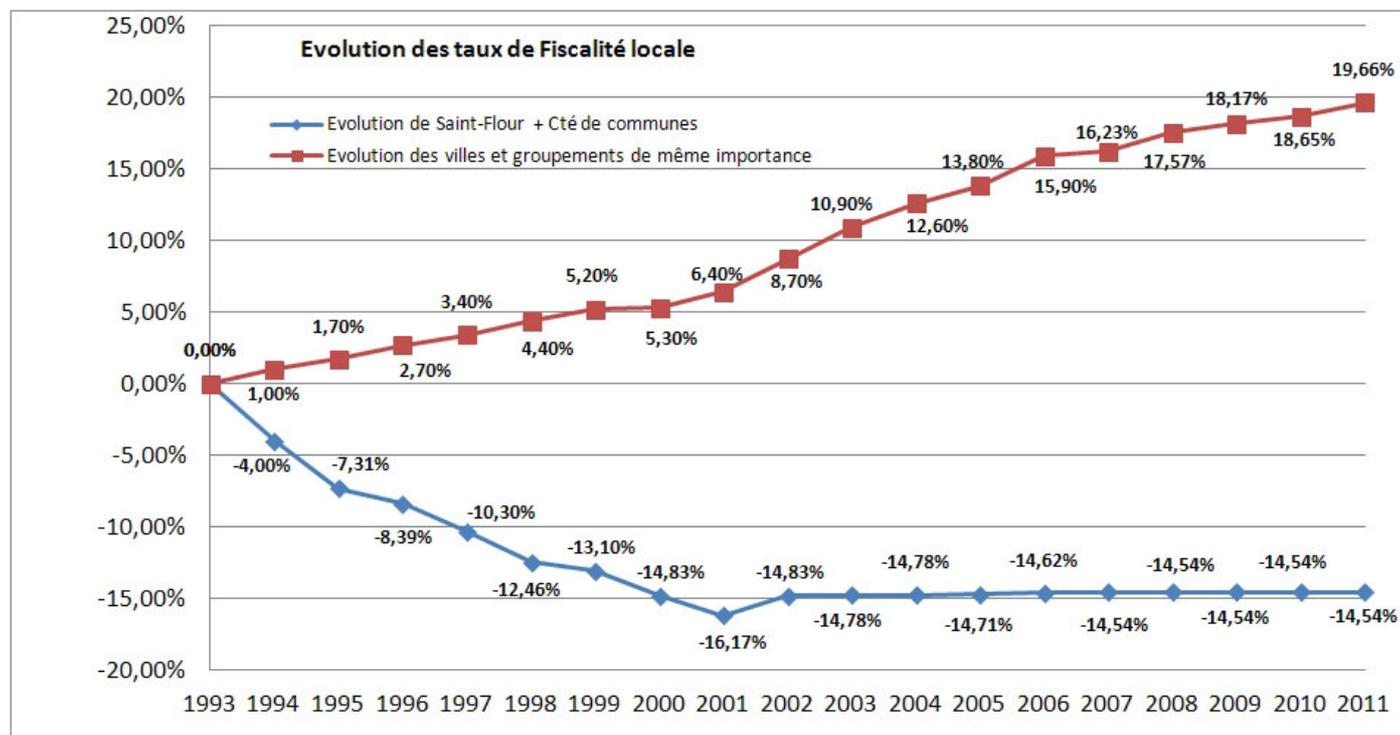
I- FONCTIONNEMENT

a) Fiscalité

Comme nous nous y sommes engagés, la baisse des taux d'imposition locaux est effective depuis 1993. Cette année, les taux d'imposition locaux sont identiques à ceux des années 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011 après une baisse de 17,50% depuis 1993, ce qui permet pour 2012 une redistribution aux sanflorains de 0,8 million d'euros soit 5 millions de Francs.

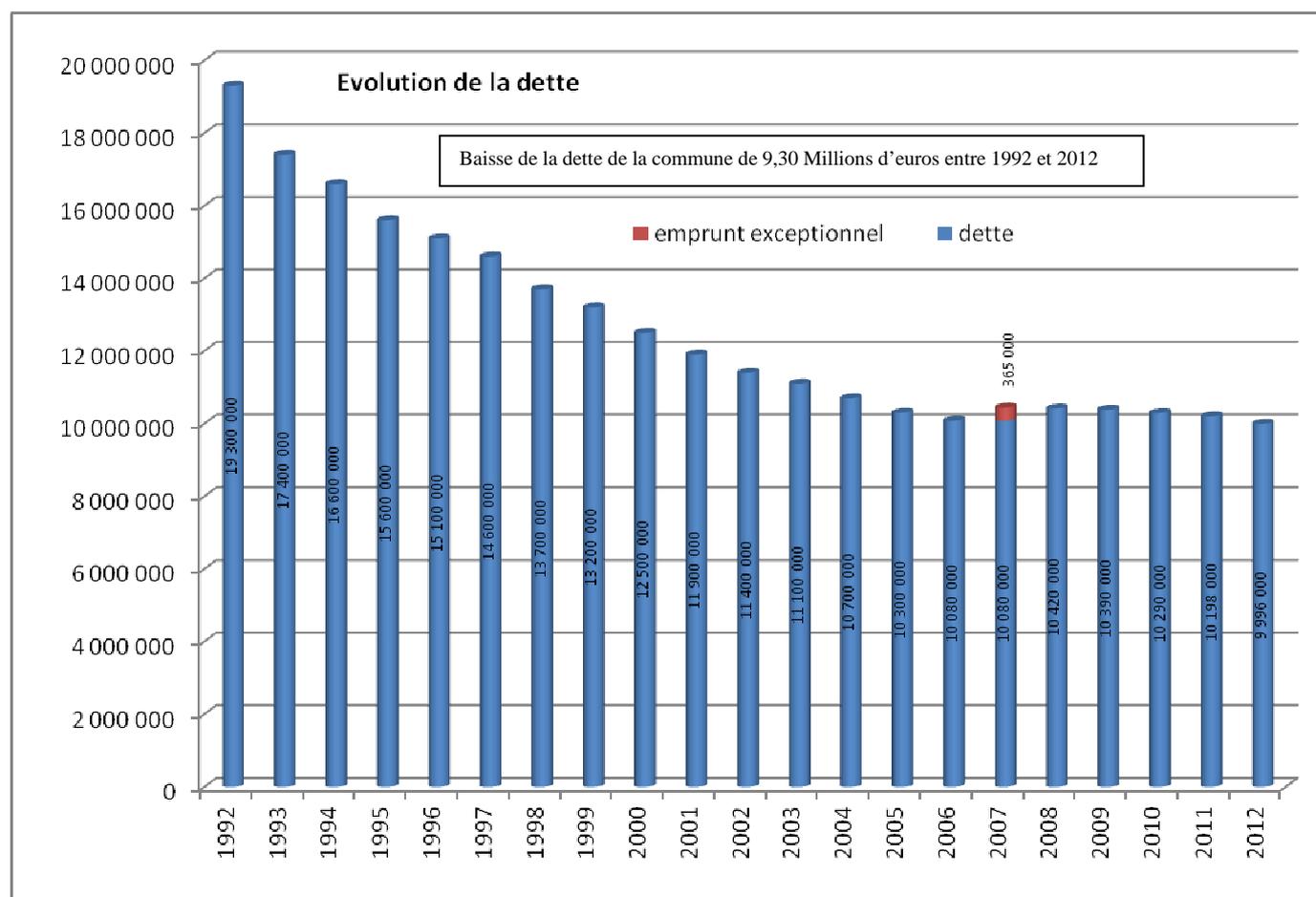


* **Évolution des taux de fiscalité locale :**

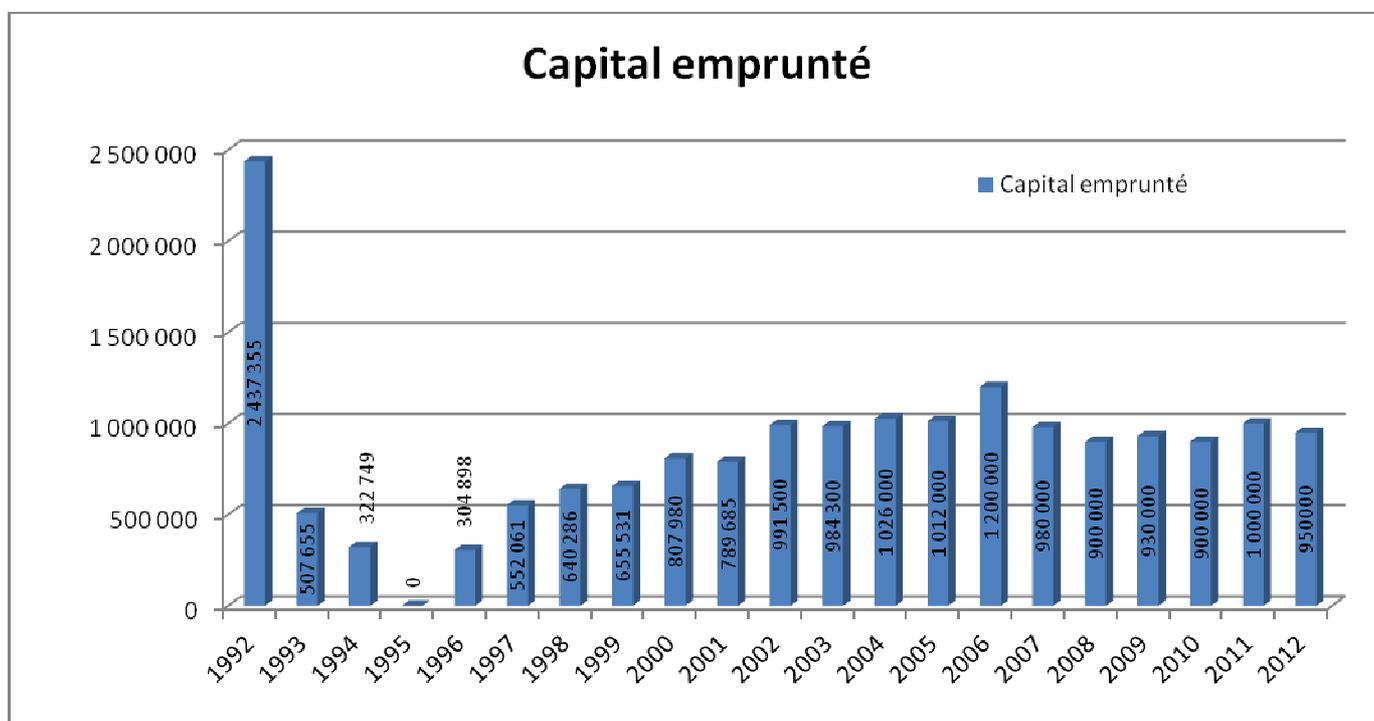
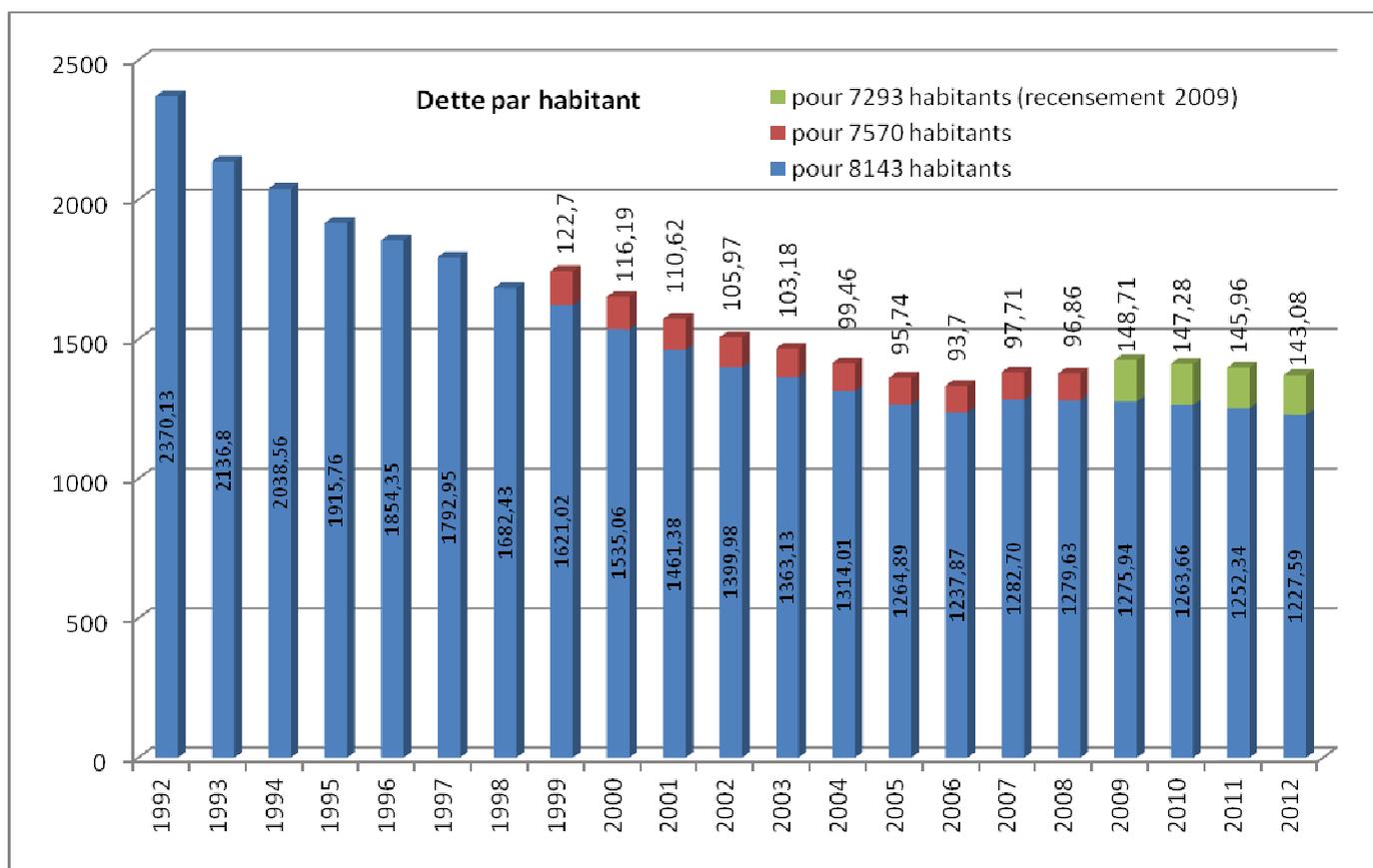


b) Évolution de la dette

Le 1^{er} janvier 1992 la dette de la commune s'élevait à 19,3 millions d'euros. Au 31 décembre 2012, elle s'élèvera à 9,99 millions d'euros, soit une diminution de 48,20%.



Cette diminution de la dette a été possible grâce à la politique que nous avons mis en place, à savoir : maintenir le recours à l'emprunt entre 50% et 100% du capital remboursé annuellement. Malgré cela, nous avons pu maintenir un niveau soutenu des investissements. En 2007, un emprunt exceptionnel a été réalisé afin de financer un collecteur d'eau pluviale de la Place de la Liberté jusqu'à la rivière l'Ander.



De 1993 à 2002, le capital emprunté représente 50% du capital remboursé annuellement. A compter de 2002, tout en poursuivant la baisse de la dette, ce capital emprunté varie entre 70% et 100% du capital remboursé annuellement. Cette politique rigoureuse a permis de réaliser un désendettement important de la ville.

c) Dépenses réelles de fonctionnement

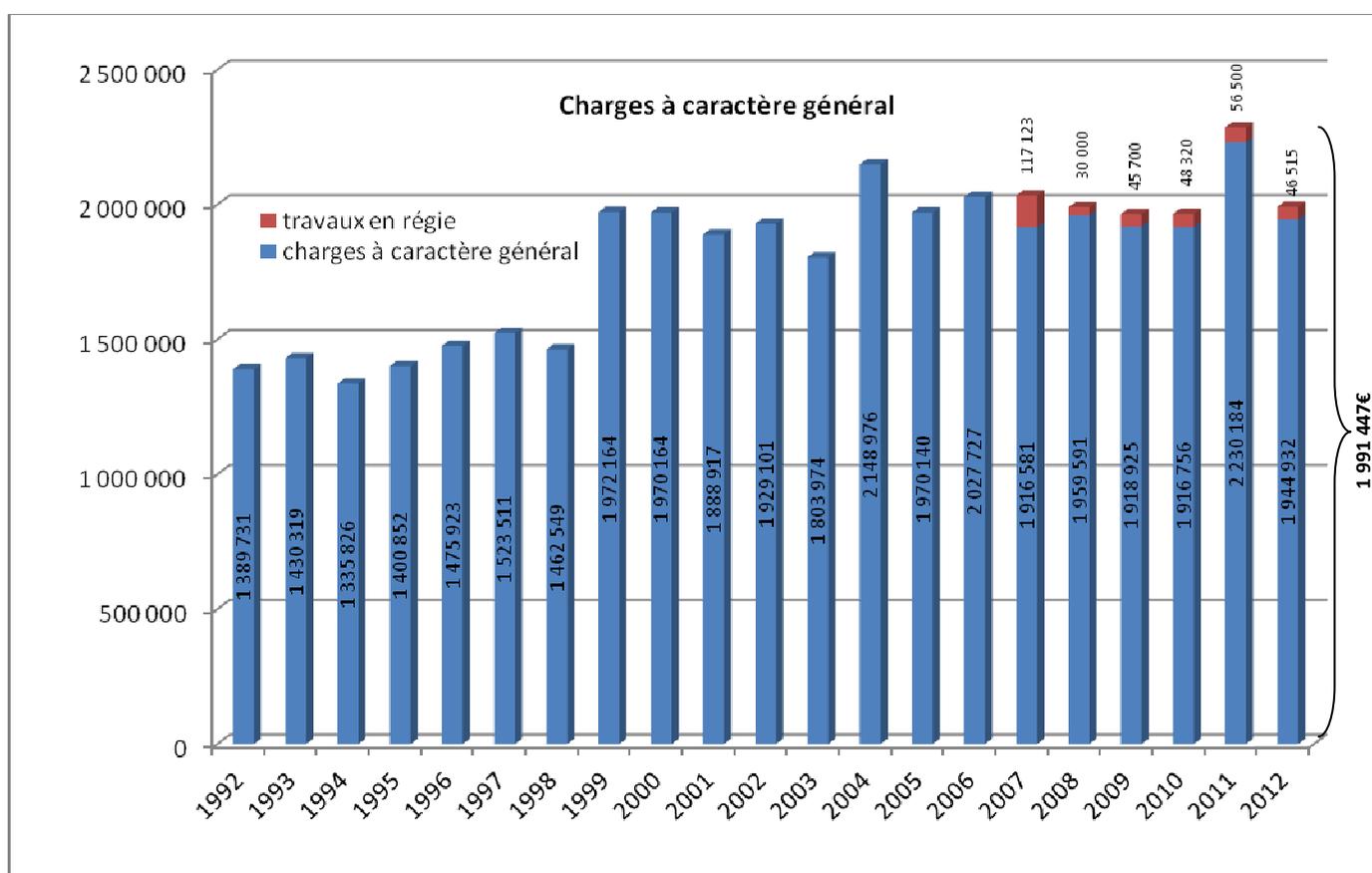
⇒ Les Charges à Caractère Général

Les charges à caractère général ont progressé jusqu'en 1999 pour atteindre 1 972 164 €. L'augmentation en 1999 de ces charges correspond à une forte volonté de développer une politique événementielle (1999 : Tour de France. A compter de 2000 : Hautes Terres). La ville perçoit cependant des subventions importantes liées à l'organisation de ces manifestations.

En 2004, la hausse ponctuelle est liée à l'opération « Tour de France ». Cet événement a reçu d'importantes subventions.

En 2012, les charges à caractère général s'élève à 1 944 932 € (hors travaux en régie), elles baissent de 285 252 € par rapport à 2011 (2 230 184 €).

Cette baisse correspond principalement à la suppression de la dépense exceptionnelle liée à l'accueil du Tour de France et de l'étape Mondovelo



⇒ Les Charges de Personnel

Elles ont subi des augmentations plus conséquentes en 1994, 1998 et 2002 pour les raisons suivantes :

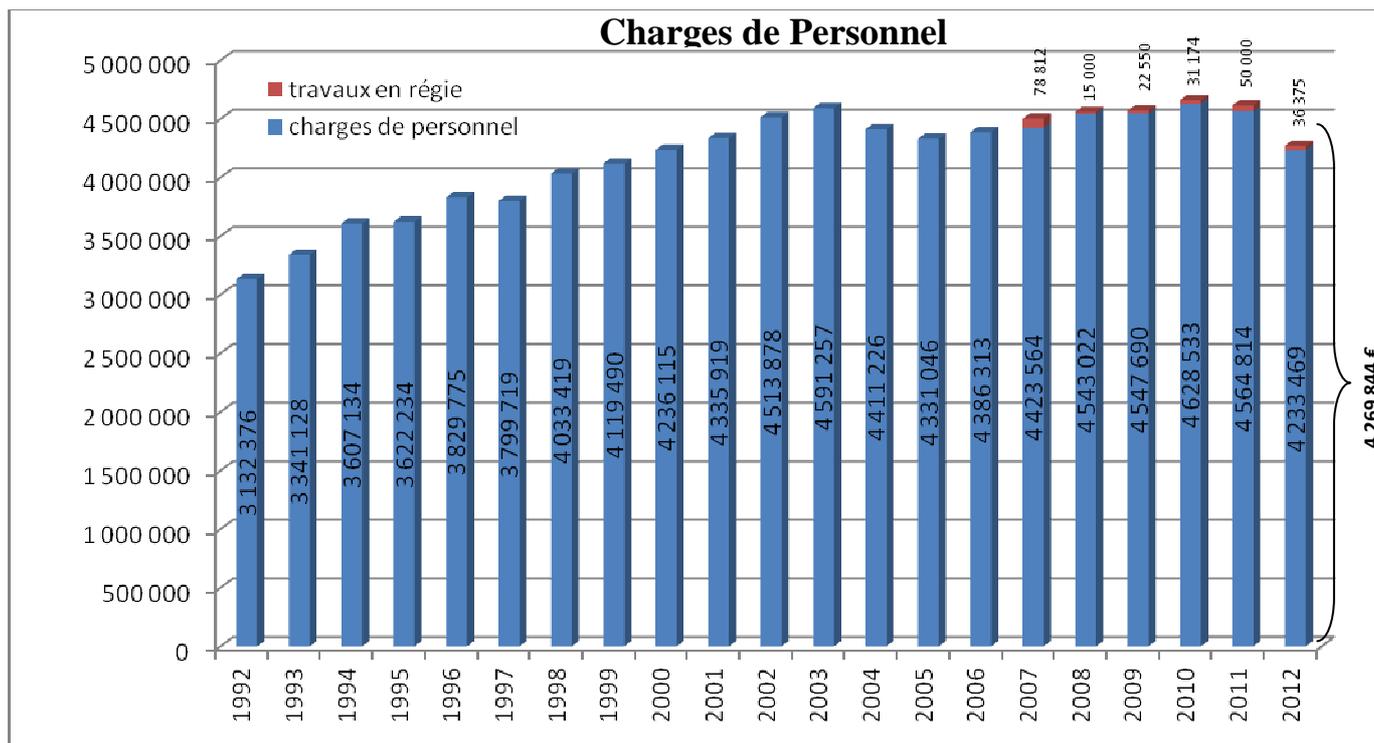
- 1994 : recrutement de contingents importants de C.E.S. et C.E.C. dans le cadre de la politique sociale de la Commune.
- 1998 : recrutements des Emplois Jeunes.
- 2002 : application de l'accord sur l'A.R.T.T.

La baisse des charges de personnel en 2004 correspond au transfert auprès de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour de la gestion de l'école de musique et des activités liées au portage de repas. Cette baisse se traduit par une diminution dans les mêmes proportions des recettes versées par la Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour au titre de la dotation de compensation de la taxe professionnelle.

En 2012, les charges de personnel (hors travaux en régie) s'élevaient à : 4 233 469 €. Elles sont en baisse de -7.25% par rapport à 2011.

Cette baisse est liée à :

- 5,64 % : Dans le cadre du Contrat Social, les dépenses liées aux frais de personnel des services « animation, restaurants des clubs de 3^{ème} Age », aux postes de Directeur du CCAS et de Conseillère Sociale ont été intégrées à compter du 1^{er} Juillet 2011 dans le budget du CCAS. Cette baisse est compensée par l'augmentation, dans les mêmes proportions, de la subvention versée au budget du Centre Communal d'Action Sociale par le budget général.
- 1,39 % : Validation de services, remplaçants,...
- 0,22 % : Suppression des frais de personnel liés au tour de France.



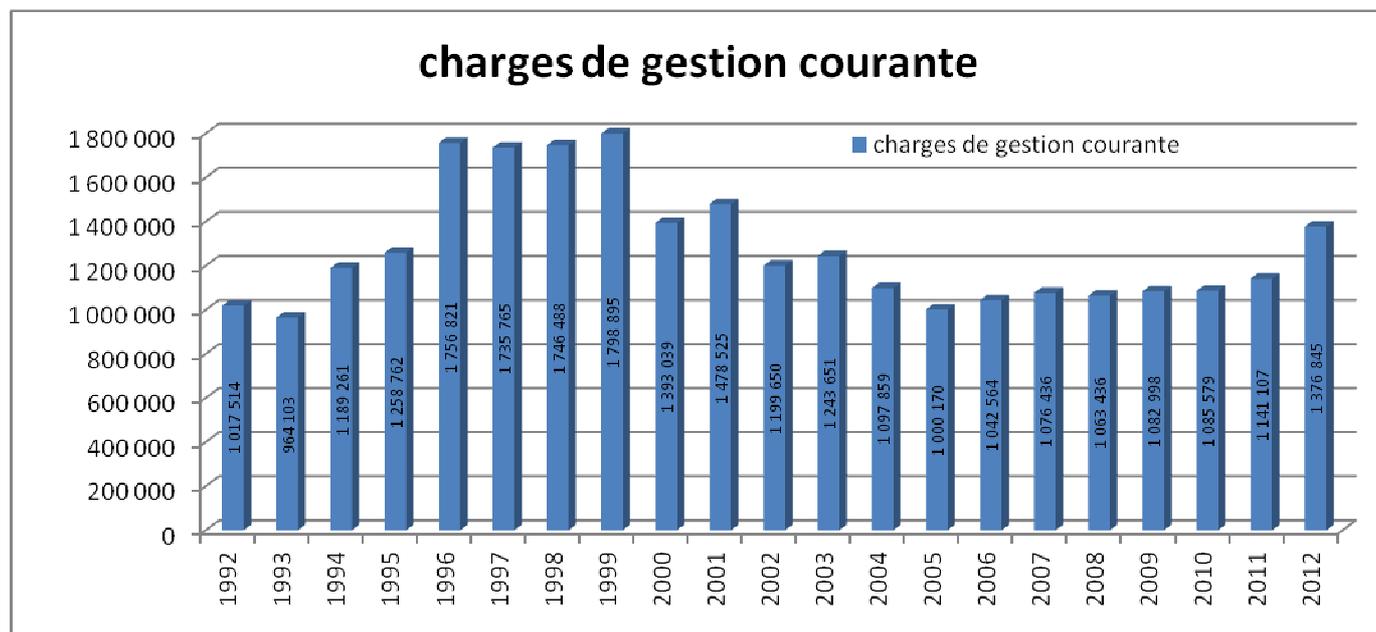
⇒ Les Charges de Gestion Courante

Les Charges de Gestion Courante (Participations et Subventions) ont progressé jusqu'en 1999 pour atteindre 1 798 895 €uros. Elles ont diminué en 2000 à la suite de la suppression du contingent d'aide sociale pris en charge par le Conseil Général (300 000 €/an) et dont le solde d'un montant de 300 000 € est réglé par la commune en annuité depuis 2001 pour une durée de 10 ans.

En 2005, la baisse des charges de gestion courante correspond au transfert auprès de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour de la gestion de l'office de tourisme.

En 2012, les charges de gestion courante s'élevaient à 1 376 845 €, en hausse de 20,65% par rapport à 2011 : 1 141 107 €.

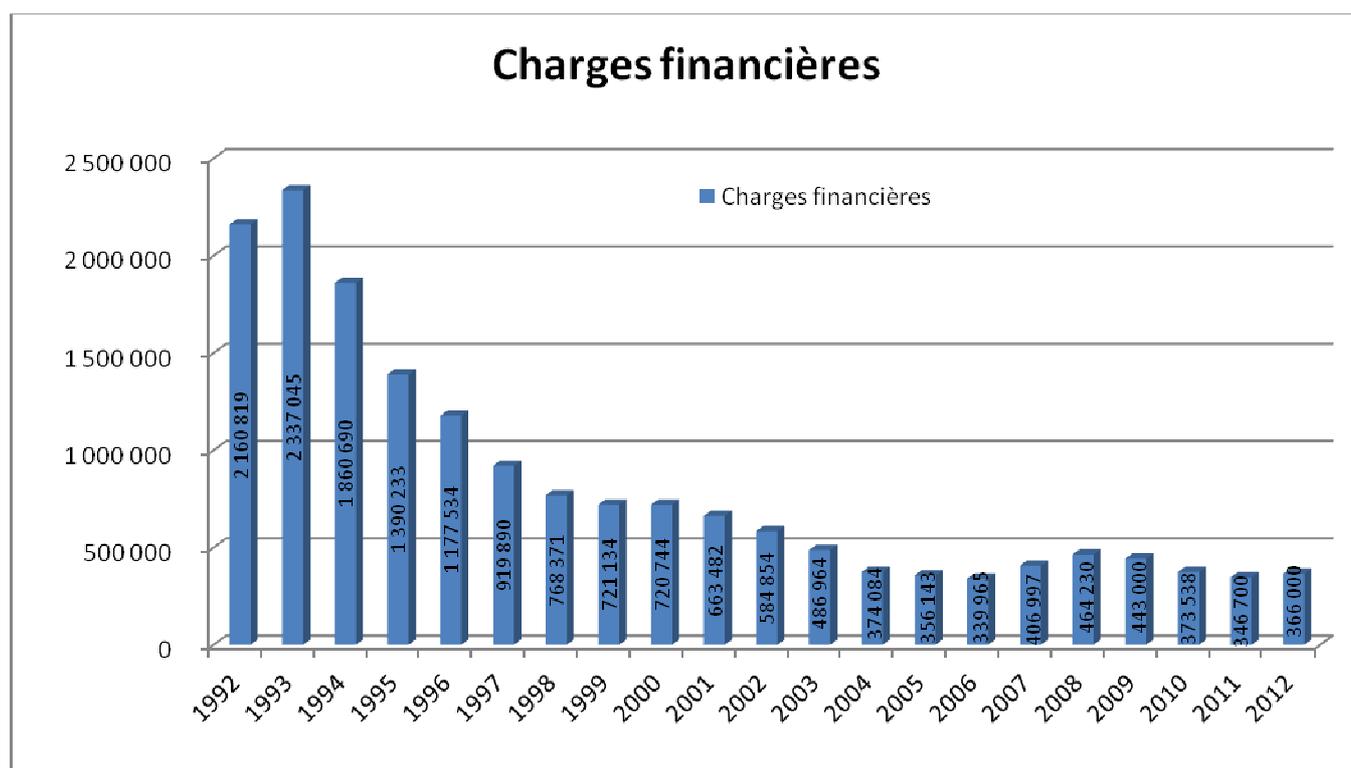
Cette Augmentation d'explique s'explique principalement par l'augmentation de la subvention versée au budget du Centre Communal d'Action Social. En effet, les coûts des services « animation, restaurants des clubs du 3ème Age », du poste de directeur du CCAS et de la Conseillère Sociale sont désormais supportés par ce budget. Cette dépense est compensée par une baisse des frais de personnel, dans les mêmes proportions, au sein du budget général.



⇒ Les Charges Financières

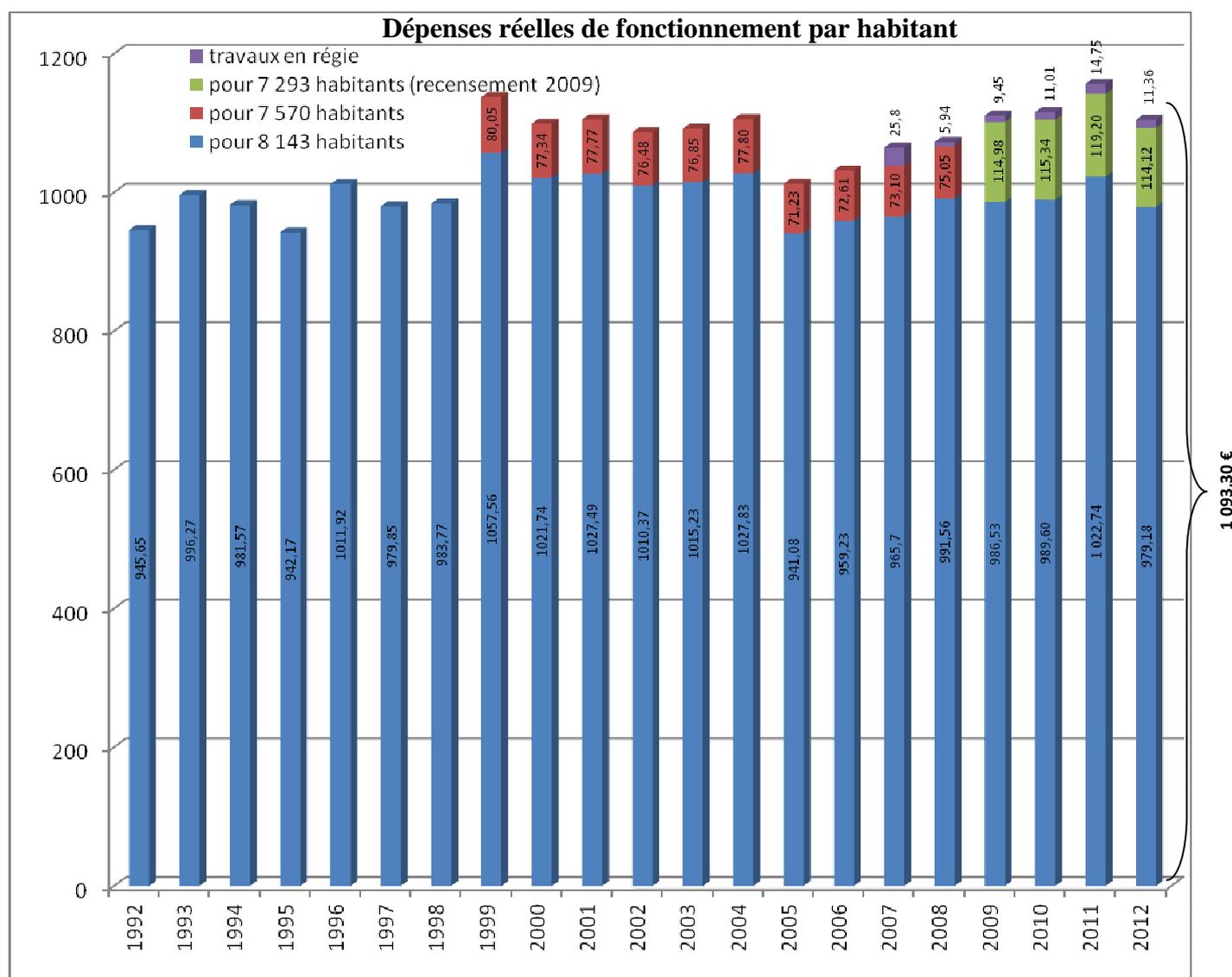
Le remboursement des intérêts était de 2 377 045 € en 1993. En 2012, ce montant est de 366 000 € soit une baisse de **84,60%** par rapport à 1993.

En 2012, le taux d'intérêt global concernant les emprunts de notre dette s'élève à 3,58% contre 3,59% en 2011. La structure de notre dette est composée de 67,13 % d'emprunts à taux fixe, 29,53 % d'emprunts à taux variable et de 3,34 % d'emprunts indexés sur le taux du Livret A.



d) Dépenses réelles de fonctionnement par habitant

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie) s'élèvent à 7 973 486 € contre 8 328 233 € en 2011.



e) Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de 8 536 975 € en 1992 à 10 654 509 € en 1999 (+ 24,80%). Elles sont relativement stables entre 2000 (date de la mise en place de la Taxe Professionnelle Unique) et 2004. Cette stabilité nécessite que l'élaboration de nos budgets soit toujours effectuée avec rigueur.

A noter que l'évolution positive du produit de la Taxe Professionnelle (T.P.) qui s'élève à environ 650 000 € depuis 1999, n'est plus perçue par la commune. Cette somme, collectée par la Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour, est utilisée pour mener à bien des projets d'intérêt communautaire.

En 2005, la baisse des recettes s'explique principalement par :

- la diminution de la dotation de compensation de la taxe professionnelle versée par la Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour dans le cadre de la gestion de l'office de tourisme.
- la diminution de produit de cessions immobilières.
- la baisse des aides du CNASEA à la suite de l'intégration de certains Emplois Jeunes.

En 2012, le montant de ces recettes s'élève à 9 690 962 € soit une hausse de - 3,77% par rapport à 2011, qui s'explique principalement par :

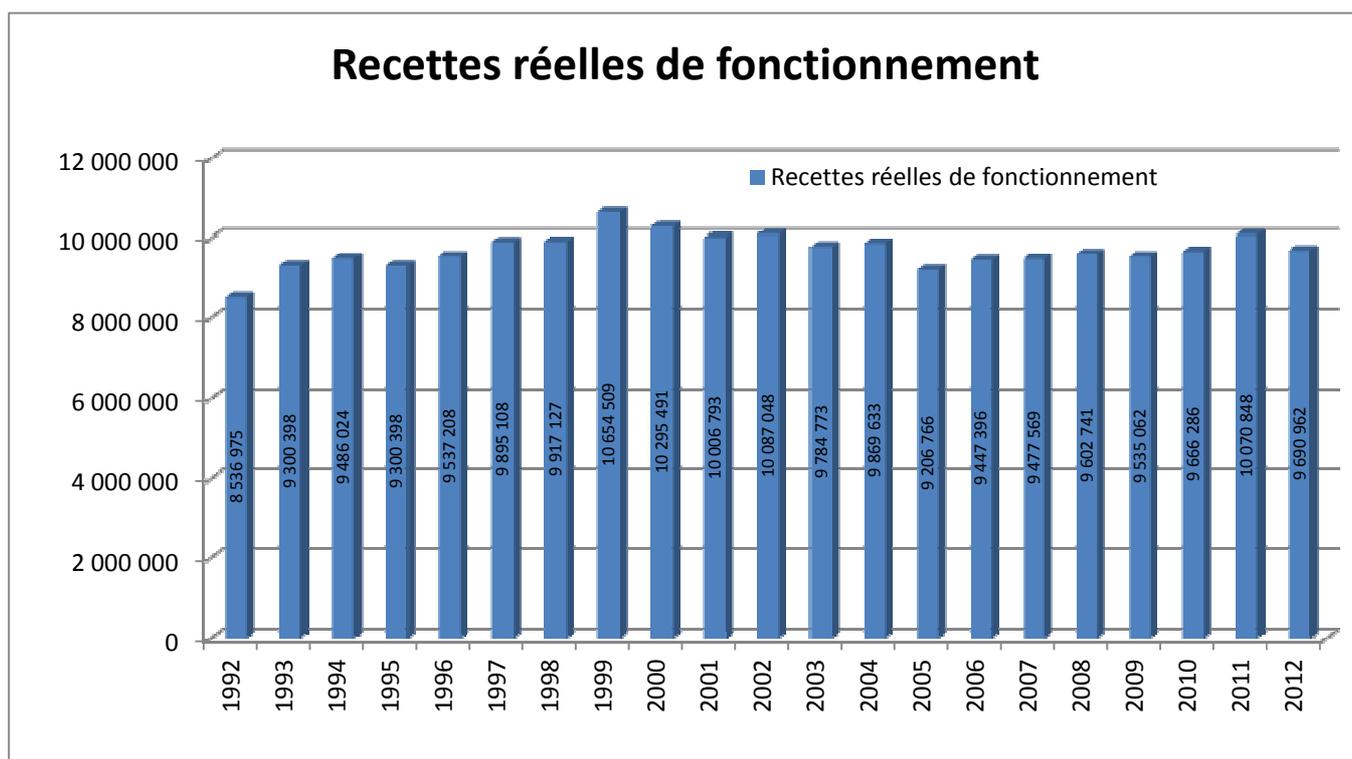
- La suppression de la participation du Budget du Service de l'Eau au Budget Général,
- La suppression des recettes des portages des repas à domicile et des repas servis aux deux Clubs qui sont transférés dans le Budget du CCAS..
- La suppression des subventions liées à des manifestations exceptionnelles dont celles du Tour de France et de l'Etape Mondovélo qui se sont déroulées en 2011,
- La baisse du nombre de Contrats Aidés et du taux de prise en charge par l'Etat.

Ces baisses sont partiellement compensées l'augmentation

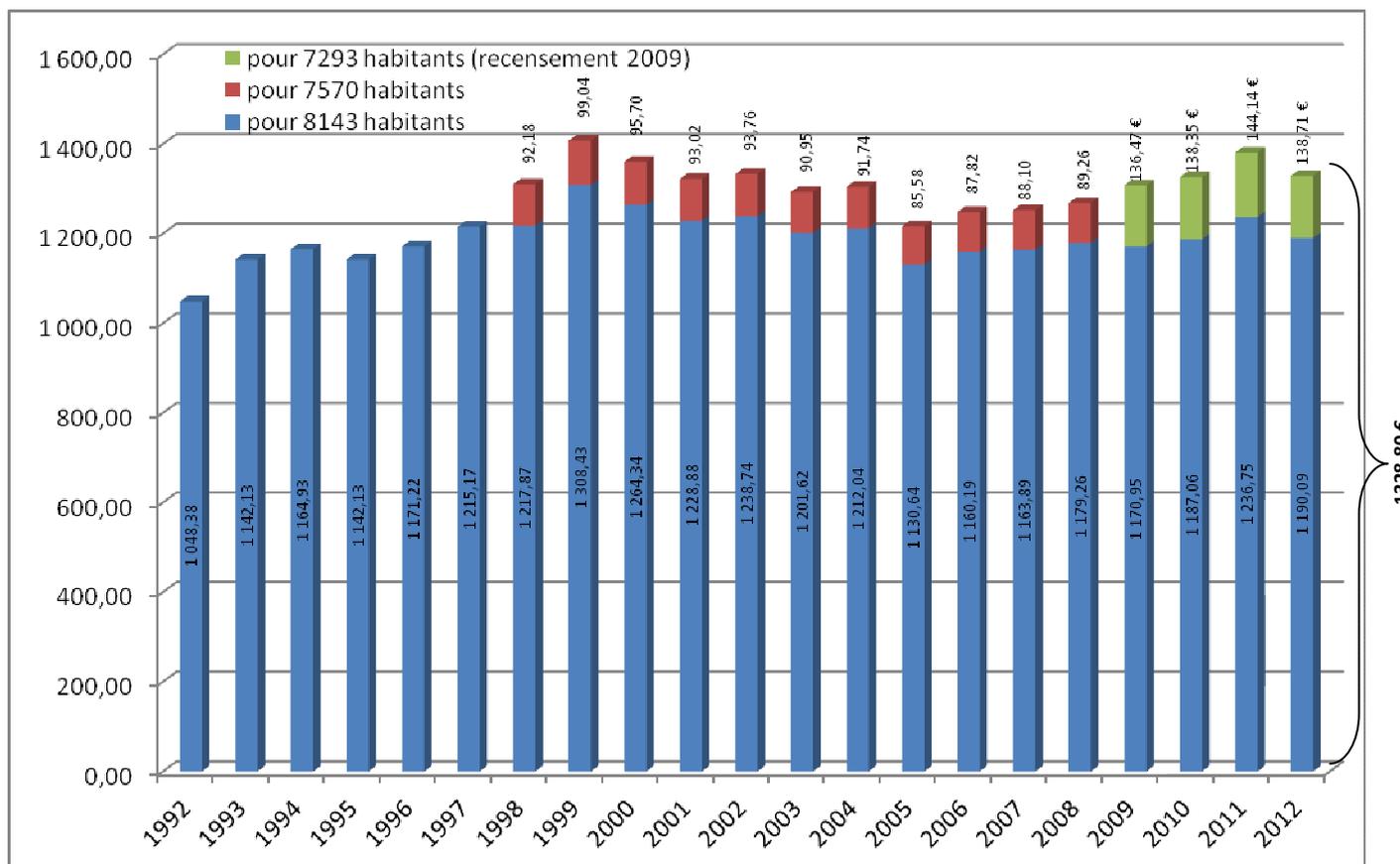
- Des contributions directes (tout en maintenant les taux identiques à ceux des années 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011 après une baisse de 17,50 % depuis 1993).

Les produits attendus des contributions directes augmentent de + 2,43 % par rapport à 2011 (2011 : 3 762 938 € ; 2012 : 3 854 681 €). Le coefficient de revalorisation des bases 2012 fixé par l'Etat est de 1,80 ; l'évolution positive intrinsèque de nos bases, à taux constant, est par conséquent de 0,63 %.

- De la taxe sur l'électricité, droit de mutation.



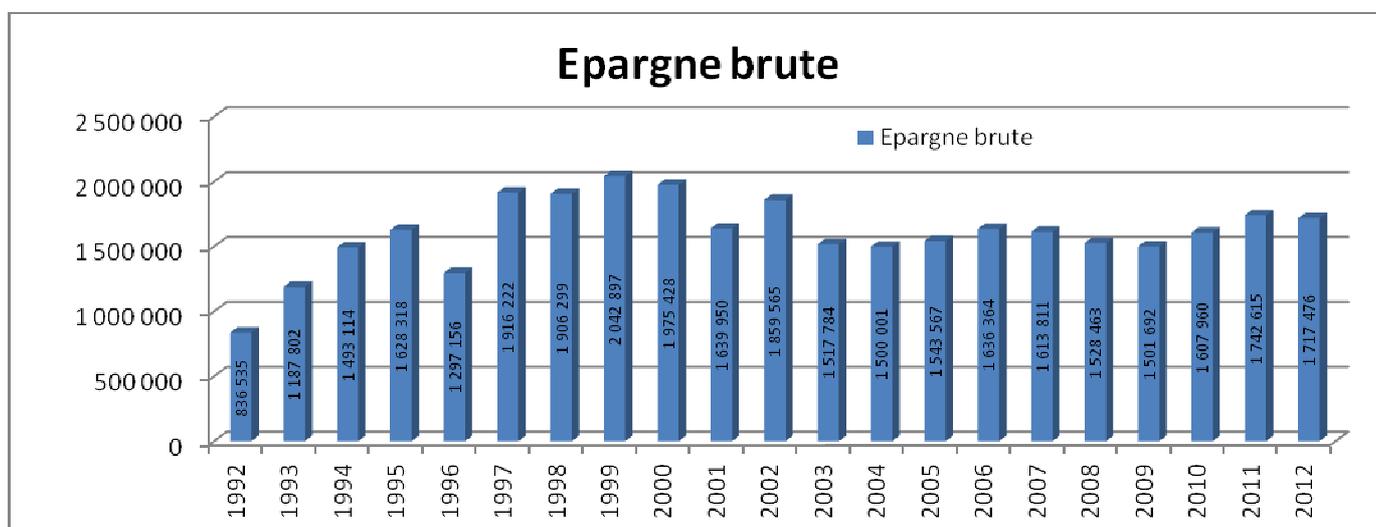
f) Recettes réelles de fonctionnement par habitant



g) Épargne Brute

En 2012, l'épargne brute s'élève à 1 717 476 € (1 742 615 € en 2011). Elle représente la différence entre les dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie) et les recettes réelles de fonctionnement. Une gestion rigoureuse du budget au cours de ces dernières années a permis de la maintenir à un niveau satisfaisant.

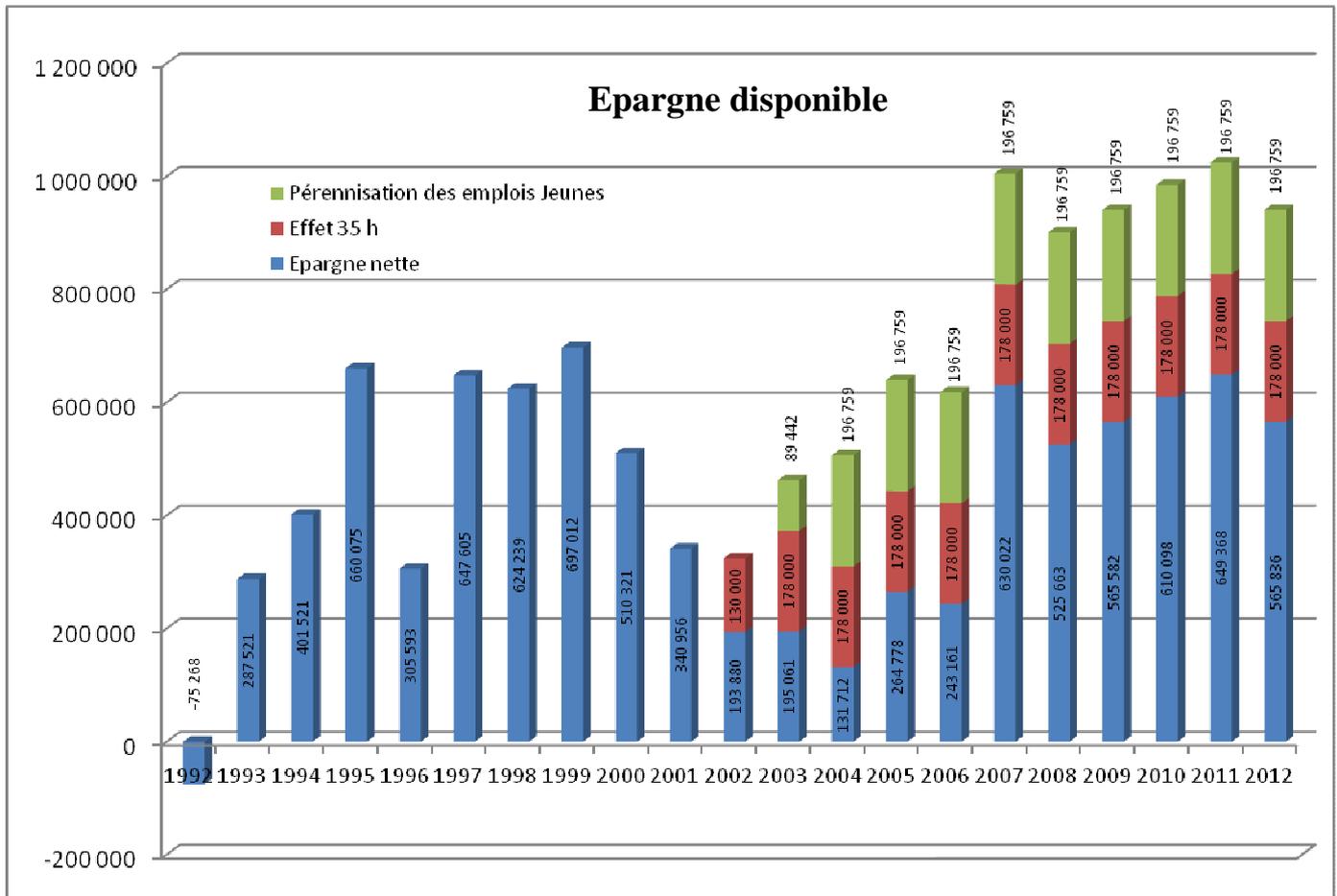
A noter que la baisse **relative** de l'épargne brute depuis 1999 est due au passage en T.P.U. dont l'évolution est prélevée par la Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour.



h) Épargne Disponible

L'épargne disponible est négative en 1992 : - 75 268 €. En 2011, elle s'élève à 565 836 €.

La baisse **relative** de cette épargne est due, en 1999 au passage en T.P.U. et en 2002/ 2003 à l'impact financier du passage aux 35 heures et à la pérennisation des emplois jeunes.



L'épargne nette se décompose de la façon suivante :

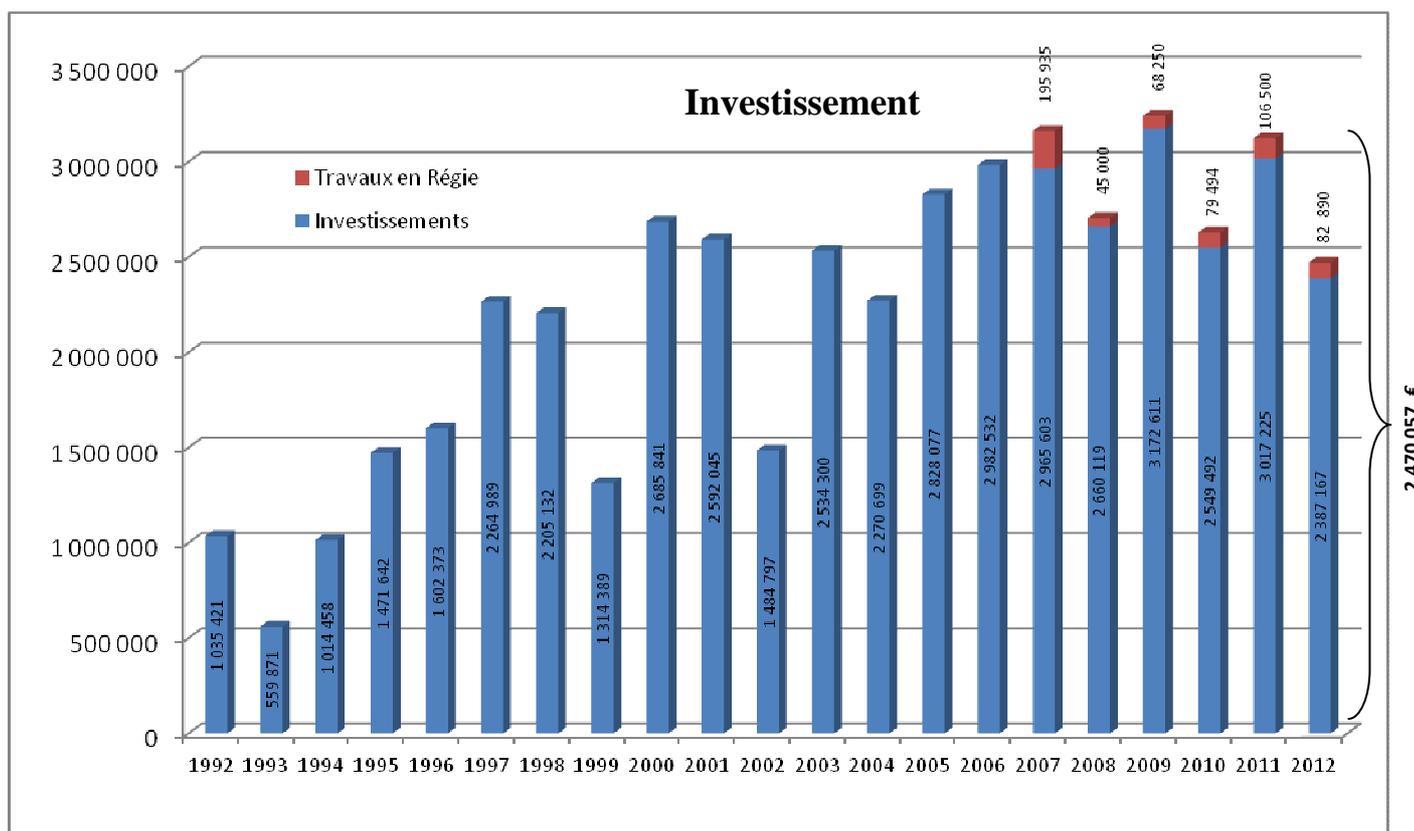
| année | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|---------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Ventes immobilières | 148.231€ | 0€ | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| Réserve | 0 € | 80.654 € | 30.327 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| Epargne intrinsèque | 116.547 € | 162.507 € | 599.695 € | 525.663 € | 565 582 € | 610 098 € | 649 368 € | 565 836 € |
| Total | 264.778 € | 243.161 € | 630.022 € | 525.663 € | 565 582 € | 610 098 € | 649 368 € | 565 836 € |

INVESTISSEMENT

a) Les dépenses d'équipement

En 2012 les dépenses d'équipement s'élèvent à 2 470 057 €.

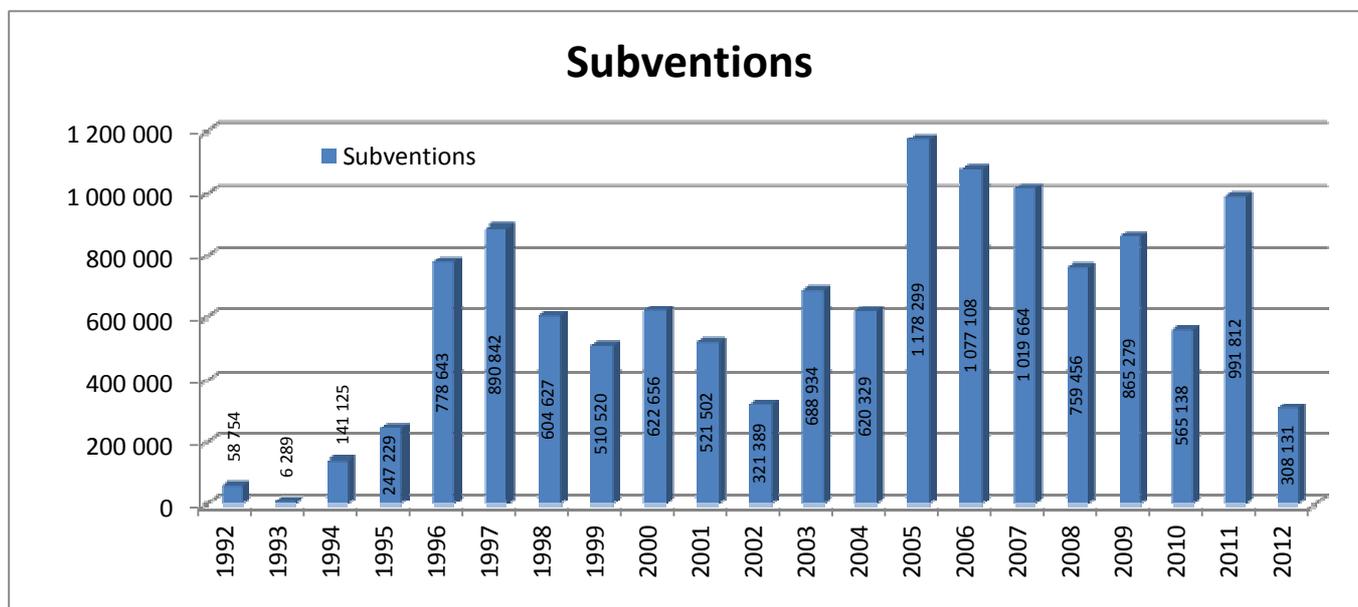
En 1993 les dépenses étaient de 559 871 €, ce qui représente une augmentation de 341,18 %. Au cours de ces dix-sept dernières années, une politique rigoureuse a été poursuivie. En effet, les dépenses d'équipement ont été financées grâce à l'excédent dégagé sur la section de fonctionnement, un recours limité à l'emprunt et aux démarches actives auprès de nos partenaires institutionnels (Conseil Général, Conseil Régional, État) pour l'obtention de subventions d'équipement.



b) Subventions d'équipement

A partir de 1994, le montant des subventions d'équipement obtenues occupe une place importante dans le financement des projets de la ville.

En 2012, le montant des subventions est de 308 131 €.



CONCLUSION

L'évolution des données budgétaires depuis 1993, montre que l'équipe municipale a répondu aux objectifs fixés, à savoir :

- 1) Maîtriser une nouvelle fois nos dépenses réelles de fonctionnement,
- 2) Ne pas augmenter les taux d'impôts locaux pour la 12^{ème} année consécutive, après une baisse de 17,5% depuis 1993,
- 3) Réaliser, cependant, des équipements pour un montant de 2 470 057 € (y compris les travaux en régie).
- 4) Dégager une épargne brute au moins égale au remboursement du capital de la dette,
- 5) Limiter l'emprunt à 82,49 % du capital remboursé annuellement.

Cet effort sur l'investissement permet de réaliser des équipements importants et de développer les grandes orientations définies par l'équipe municipale :

- Programme de requalification et de redynamisation du centre ancien de la ville (haute et basse).
- Poursuite d'un programme pluriannuel de rénovation de la voirie et d'amélioration du cadre de vie.
- Remise aux normes des équipements communaux et service au public.
- Opérations de mise en sécurité du public.
- Politique de logement.
- Développement de l'offre de services.
- Politique sociale et culturelle.

Cette rigueur a permis de réaliser le redressement financier de notre ville tout en maintenant un niveau d'investissement important.

Ces efforts devront être poursuivis dans la continuité des règles de gestion rigoureuse que nous nous sommes fixées.